



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 23/05/2022

Intempéries du 22 mai 2022

Le département des Deux-Sèvres a été touché dans la soirée du 22 mai par un épisode orageux bref justifiant l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours à 10 reprises. Aucun blessé ou dommage important n'est à déplorer.

Il est précisé que la grêle n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Par conséquent, les éventuels dommages aux biens relèvent :

- pour les particuliers : de la garantie TGN (tempête grêle neige) de leur contrat d'assurance.
- pour les agriculteurs : de leur assurance spécifique pour les cultures.

Bureau Communication Interministérielle

Tél : [**05.49.08.68.02** ou **68.01**]

Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]

Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

